

2023/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 14/12/2023 – Délibération B1 N° 23-078
8.5 Politique de la ville-habitat logement

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPONE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOIN, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, Mme Florence JOUANNEAU, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Eliane GILLARD, M. Guy MULLER.

Absents ayant donné procuration :

Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN
M. Rémi PUISSEGUR RIPET à M. Ivica JOVIC
M. Raoul LIMA procuration à M. Olivier ECHARD
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Béatrice DI PERNO
M. Franck BUNEL procuration à M. Didier DIROL

Absente

Mme Sofia RAFAÏ

Monsieur Didier DIROL est élu secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

08/12/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 29

Présents 24

Votants 28

DATE D'AFFICHAGE :

08/12/2023

OBJET : AUTORISATION A CANDIDATER AU PRIOR'YVELINES 2023-2027

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'approbation par le Conseil Départemental des Yvelines dans sa séance de décembre 2022 du Programme de Relance et d'Intervention pour l'Offre Résidentielle des Yvelines (PRIOR'Yvelines 2023-2027).

Considérant que le secteur du quartier de la mairie (étendu du boulevard Renard Benoit jusqu'au 48 rue des Deux Frères Laporte) de la commune d'Épône est éligible au programme ;

Considérant la nécessité d'une intervention publique d'ampleur sur ce secteur ;

2023/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 14/12/2023 – Délibération B1 N° 23-078
8.5 Politique de la ville-habitat logement

Considérant l'avis favorable de la commission Travaux, Urbanisme, Aménagement du territoire, Mobilité Vie économique et Espace verts, consultée le 28 novembre 2023.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

Après en avoir délibéré, à l'Unanimité, (28 Voix Pour),

1. **D'approuver** la candidature d'Épône au dispositif PRIOR'Yvelines 2023-2027
2. **D'autoriser** monsieur le Maire à déposer la candidature de la commune d'Épône et à signer une éventuelle convention avec le Département si la candidature devait être acceptée.
3. **Précise** que la délibération sera adressée à :
 - Préfecture des Yvelines,
 - Conseil Départemental des Yvelines

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EPONE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
Transmis au Préfet des Yvelines
Le **22 DEC. 2023**
Et publié/affiché le **22 DEC. 2023**

Ivica JOVIC

Maire d'Épône


Didier DIROL
Secrétaire de séance

